



## COMMUNE DE LACONNEX

### Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 16 décembre 2019

---

Présents:           Hubert DETHURENS, maire  
                          Jean-Pierre GANTNER, adjoint  
                          Véronique RUDAZ

Thierry ARN, Jean BATARDON, Andreea CAPITANESCU BENETTI, Maxime DETHURENS, Stéphane GROBETY, Olga MERMET, Dominique PASCUAL, Bradley STILLWAGON, Laurent THEVENOZ, Laurent ZIMMERMANN

Excusé : Marc DUPRAZ

#### Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 novembre 2019
2. Droit d'opposition aux décisions de l'assemblée générale de l'ACG
3. Travaux de mise en séparatif 1<sup>ère</sup> étape : suivi et délibération
4. Modification du Règlement de location des terrains communaux : approbation
5. Communications de l'exécutif
6. Divers
7. Questions du public

Hubert Dethurens, maire, ouvre la séance à 19h00 et remercie les conseillers/ères de leur présence. Il excuse l'absence de Marc Dupraz.

#### 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 novembre 2019

Après correction du mot « Parraille » en page 4, le procès-verbal de la séance du 18 novembre 2019 est approuvé à l'unanimité des présents, avec remerciements à son auteur.

#### 2. Droit d'opposition aux décisions de l'assemblée générale de l'ACG

Hubert Dethurens invite le conseil municipal à se prononcer sur la décision de l'assemblée générale de l'ACG relative à une subvention d'investissement exceptionnelle de CHF 800'000.- pour des équipements scéniques mobiles en faveur de la Nouvelle Comédie, prélevé sur le budget d'investissement du Fonds intercommunal.

Bradley Stillwagon est lassé que ces subventions concernent majoritairement des projets culturels, au détriment du sport. Il déclare que tant que cela ne changera pas, il



continuera à s'opposer à ce type de subvention. Plusieurs conseillers partagent son avis. Hubert Dethurens ajoute que le Fonds intercommunal ne devrait être utilisé que ponctuellement, alors qu'il est sollicité régulièrement, pour le Grand-Théâtre et le GIAPP notamment. Il estime regrettable que ce fonds soit considéré comme un coffre-fort sans limites, dans lequel les communes puisent essentiellement pour financer des projets culturels.

C'est pourquoi, le conseil municipal décide de s'opposer à cette décision par 5 voix CONTRE, 1 voix POUR et 4 ABSTENTIONS.

Une résolution sera envoyée à l'ACG.

### 3. Travaux de mise en séparatif 1<sup>ère</sup> étape : suivi et délibération

Le maire annonce que les dossiers de soumission d'entreprises de génie civil reçus dans le cadre de l'AIMP ont été ouverts le 9 décembre à la mairie, en présence des SIG et de notre bureau d'ingénieurs SDi. 8 offres, toutes jugées recevables et dont les montants varient entre 4 à 6 millions, doivent maintenant être étudiées par le bureau d'ingénieurs selon les critères prédéfinis.

Jean Batardon s'inquiète du respect des délais. Hubert Dethurens lui répond que cela fait partie des critères retenus. La durée des travaux pour la première étape devrait être de 3 mois.

Le maire passe la parole à Catherine Koumrouyan qui explique que la délibération, soumise à l'attention du CM, porte sur les dépenses déjà réalisées depuis 2018 pour des études et sondages nécessaires à la préparation du cahier des charges détaillées de l'AIMP, ainsi que sur celles à venir en 2020 avant l'élaboration du plan financier global. Le service des affaires communales avait accepté une clôture des comptes 2018 sans délibération, mais exige que pour 2019 la situation soit régularisée par le vote de la présente délibération. Il s'agit d'un investissement sans amortissement puisqu'il sera intégré au crédit de construction de la 1<sup>ère</sup> étape. Catherine Koumrouyan ajoute que la clause d'urgence n'a pas été applicable pour cette délibération qui est donc soumise au délai référendaire. Hubert Dethurens ajoute que chaque étape de construction sera également susceptible de faire l'objet d'un référendum, ce qui, le cas échéant, pourrait retarder les travaux. Toutefois, il explique que, dans ce cas, l'Etat peut mettre la commune sous tutelle et imposer les travaux.

***Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit de 300'000.00 F pour couvrir les honoraires et travaux préparatoires nécessaires à la réalisation de la 1<sup>ère</sup> étape de construction de collecteurs d'eaux usées sis chemin de Mollaz, route de l'Eaumorte et route des Rupettes***

*Vu le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) de la commune de Laconnex approuvé par le Conseil d'Etat le 13 novembre 2013 ;*

*vu la nécessité de construire de nouveaux collecteurs, pour permettre la mise en séparatif, afin qu'ils soient conformes à la législation applicable en matière de gestion de l'eau ;*



*vu le crédit d'étude voté par le Conseil municipal en date du 7 décembre 2015 et le crédit d'étude complémentaire voté par le Conseil municipal en date du 18 septembre 2017 ;*

*vu le mandat confié au bureau d'ingénieur civil SD ingénierie par le Maire pour la mise en œuvre de la 1<sup>ère</sup> étape de ce projet d'assainissement sur le chemin de Mollaz, la route de l'Eaumorte et celle des Rupettes ;*

*vu les travaux préparatoires nécessaires à la réalisation du projet de construction demandés par le bureau SD ingénierie et approuvés par l'Office cantonal de l'eau, par délégation du Conseil du FIA et valant promesse d'octroi de ce dernier ;*

*vu le report de démarrage de la construction du fait de ces travaux préparatoires et le report subséquent, d'une part de l'examen technique et financier du dossier par l'Office cantonal de l'eau et la validation du projet par ce dernier et, d'autre part de l'approbation du plan financier et la promesse d'octroi du financement par le Conseil du FIA ;*

*vu les montants déjà engagés pour ces honoraires et travaux en 2018 et en 2019 et ceux qui seront encore facturés avant approbation du plan financier par le FIA et du crédit principal par le conseil municipal;*

*conformément aux articles 30, alinéa 1, lettres e et m et 32 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1983 et aux articles 89 et suivants et 95 et suivants de la loi sur les eaux (LEaux-GE L 2 05),*

*sur proposition du maire,*

*le conseil municipal*

### **DECIDE**

- 1. D'ouvrir au maire un crédit de 300'000.00 F destiné à couvrir les honoraires et travaux préparatoires nécessaires à la réalisation de la 1<sup>ère</sup> étape de construction de collecteurs d'eaux usées sis chemin de Mollaz, route de l'Eaumorte et route des Rupettes.*
- 2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.*
- 3. De prendre acte que ce crédit sera financé par une contribution du Fonds intercommunal d'assainissement (FIA).*
- 4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.*
- 5. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon.*

La délibération est approuvée par 10 voix POUR, soit à l'unanimité des présents.

#### **4. Modification du Règlement de location des terrains communaux : approbation**

Hubert Dethurens rappelle qu'il a souhaité faire analyser le règlement actuel par un avocat spécialisé, afin de prémunir la commune contre toute attaque en justice. Il précise que la principale modification concerne la durée du bail : actuellement les baux sont signés par période de 9 ans, ce qui n'est pas conforme à la législation cantonale qui recommande 12 ans. Aussi, proposition est faite de prévoir des baux de 12 ans, renouvelables une première tranche de 9 ans, puis de 6 ans. De plus, il



ajoute que les exploitants doivent annoncer tout arrachage ainsi que les nouvelles plantations à la commune.

Thierry Arn voudrait savoir si la liste des agriculteurs peut être connue. Le maire répond positivement, il y en a 6 actuellement : Maurice Lachat, Patrick David, Jean Batardon, Laurent Thévenoz, Lucie et Maxime Dethurens et Samuel Läng.

Thierry Arn ajoute que, lors de modifications de règlements futures, il serait plus aisé de repérer les changements en les surlignant dans le document.

Le conseil par 10 voix POUR, soit à l'unanimité des présents, approuve le nouveau Règlement de location des terrains communaux.

## 5. Communications de l'exécutif

- ❖ *Terrains de M. Revaclier* : le maire informe avoir envoyé un courrier au curateur de M. Revaclier confirmant l'intérêt de la commune pour l'achat d'une partie de sa parcelle.
- ❖ *Impasse des Jumelles* : Hubert Dethurens annonce avoir rencontré les propriétaires de l'impasse des Jumelles, en présence de l'Office cantonal de l'Eau, concernant les travaux en cours sur leurs canalisations. En effet, l'autorisation de construire des trois villas à l'extrémité de l'impasse, stipule que les canalisations en séparatif doivent s'arrêter en limite de propriété. Toutefois, le promoteur a décidé de prolonger la construction de nouvelles canalisations jusqu'au branchement communal et a sollicité les propriétaires de l'impasse pour participer au financement de ces travaux. En accord avec l'office cantonal, le maire a exigé l'arrêt immédiat des travaux puisqu'aucune autorisation de construire n'a été délivrée pour ce tronçon et que des irrégularités, en particulier sur les niveaux, le diamètre des tuyaux ainsi que la pente, ont été constatées.
- ❖ *Suppléants aux conseillers municipaux* : Hubert Dethurens souhaite l'avis du conseil sur un projet de modification de la LAC qui vise à instaurer des suppléants aux conseillers municipaux en cas d'absence. L'ensemble des conseillers estime que ceci ne s'applique pas pour une commune de la taille de Laconnex, les conseillers étant peu absents. Cette position sera transmise à l'ACG.
- ❖ *Tableau offert par M. Dominique Ducret* : Lecture est faite du courrier de remerciements adressé à M. Dominique Ducret pour son don du tableau « Un été à Laconnex » de l'artiste Daniel Ihly. Ce tableau, ainsi qu'une plaquette fournie par M. Ducret, sont accrochés dans la salle de l'ancienne école au rez de la mairie.

## 6. Divers



- ❖ *Noël des enfants* : Véronique Rudaz rappelle que la fête aura lieu le 17 décembre à la halle sportive et invite les conseillers disponibles à venir donner un coup de main.
- ❖ *Œuvre de Margaux Fouchault* : Thierry Arn rappelle que le conseil souhaitait acquérir une œuvre de Mme Fouchault. Le maire propose que la commission de la culture se charge de présélectionner 2 œuvres parmi lesquelles le conseil choisira.
- ❖ *Lumières extérieures Vy-Neuve 3 – Maison-Forte* : Maxime Dethurens annonce que ces luminaires sont en panne. L'électricien est déjà informé.
- ❖ *Podium* : Dominique Pascual constate que le podium ne dispose pas d'un « tablier ». Le maire propose d'acheter une bâche avec le logo de la commune pour faire le tour du podium.
- ❖ *Problèmes autour de la fontaine* : Bradley Stillwagon demande ce qu'il en est des jeunes gens se regroupant autour de la fontaine. Véronique Rudaz répond que la FASe ayant été informée, des éducateurs passent dorénavant régulièrement. Dominique Pascual ajoute que les jeunes se retrouvent maintenant dans le préau de l'école.
- ❖ *Projet de loi – sapeurs-pompiers* : Thierry Arn annonce avoir reçu le nouveau projet de loi qu'il met à disposition du CM.
- ❖ *Nid de frelons* : Maxime Dethurens signale que les protections autour du tronc des arbres bordant le bâtiment Vy-Neuve 3 abritent des nids de frelon pendant l'été et suggère de les faire enlever.
- ❖ *Plantations devant la mairie* : Bradley Stillwagon demande s'il ne serait pas temps de tailler les plantes. Le maire lui répond que Setex doit s'en charger pendant l'hiver.
- ❖ *Tente pour le marché* : Andreea Capitanescu Benetti souhaite une tente pour le marché du 21 décembre, la météo étant incertaine.
- ❖ *Dates des prochaines séances du conseil municipal* : 13 janvier, 3 février, 9 mars, 6 avril, 4 mai, 2 juin, 15 juin.

## 9. Questions du public

Pas de questions.

La parole n'étant plus demandée, le maire lève la séance à 20H05.

Nadia Dupraz  
Secrétaire communale